

Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de Magog par Waste Management Inc.

247 P NP DM14

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement de Magog
par Waste Management inc.

Magog

6212-03-031

**Mémoire présenté au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

par

**Hélène Théroux,
citoyenne**

14 juin 2007

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	3
1. L'emplacement du lieu d'enfouissement	4
2. Impacts au niveau environnemental	4
2.1 Le bassin versant	4
2.2 La question des membranes	4
2.3 La situation de la contamination toxique	5
2.4 La captation et le traitement des biogaz.....	6
3. Impacts au niveau social	7
4. Impacts au niveau économique	8
Conclusion	8
Références	10

Présentation

Résidente de Magog, je fréquente le lac Lovering depuis le début des années 60 alors que mes parents y possédaient une propriété riveraine avec petit chalet que nous habitons durant la belle saison. Au fil des ans, je suis devenue propriétaire de l'endroit et je me considère toujours très favorisée car la vie au bord d'un lac a toujours été le lot des gens privilégiés, j'en suis bien consciente. Plusieurs modifications sont survenues dans l'encadrement forestier du lac et au niveau des rives avec le temps, de nombreux petits chalets sont apparus puis, ils furent remplacés progressivement par de spacieuses maisons servant pour plusieurs de résidences permanentes. De biais avec ce développement, on a pu observer aussi une modification graduelle de la qualité de l'eau qui a perdu ses vertus de limpidité et de « cristallinité ». Les plantes aquatiques sont apparues plus nombreuses aussi et les nombreux batraciens et reptiles qui nous enchantaient se sont éclipsés peu à peu. Ils étaient pourtant nombreux sur le littoral du lac et à l'exutoire du ruisseau près de ma propriété.

Rares sont les milieux aquatiques aujourd'hui épargnés par la pollution. Au lac Lovering comme ailleurs, les ruisseaux et le lac sont victimes d'un enrichissement des eaux pouvant accélérer son vieillissement et perturber son écosystème. En 1999, un Avis a été émis par la Direction de la Santé publique visant une restriction alimentaire pour la consommation des poissons piscivores en provenance des lacs de l'Estrie. À ce moment, des teneurs élevées de mercure étaient retrouvées dans la chair des poissons du lac Lovering et de d'autres lacs en Estrie. Puis à l'automne 1999, on apprit que le lac Lovering (et les lacs Magog et Massawippi, à proximité) était affecté par une contamination toxique aux BPC, dioxines et furanes chlorés dont la provenance était inconnue. Puis, suite aux études effectuées par le ministère de l'Environnement, on apprit que le LES Bestan constituait la principale source de contamination des poissons du lac Lovering. La contribution la plus importante en substances toxiques au lac proviendrait du rejet, avant 1997, des eaux de lixiviation traitées dans un petit ruisseau qui a sa source au lieu d'enfouissement. Comme riveraine, j'ai pu comprendre toutes les inquiétudes et les préoccupations qu'un tel événement peut engendrer dans la vie tranquille des citoyens vivant au bord du lac et qui consomment directement de l'eau du lac ou qui la puisent de puits artésiens. L'inquiétude aussi face à la consommation des poissons et à l'impact éventuel de cette pollution sur la pratique de leurs activités nautiques préférées.

Il existe des droits, devoirs et responsabilités qui incombent aux gens qui vivent près des lacs. Le droit entre autre de jouir d'une eau propre et saine et d'être informé de toute altération de la qualité de l'eau pouvant porter atteinte à la santé et à la sécurité humaine et environnementale. Comme citoyens responsables, il appartient à tous, résidents et usagers des lacs, gestionnaires et propriétaires d'entreprises dans le bassin versant de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour protéger la qualité de l'eau et le milieu naturel. Nous devons nous assurer de préserver et valoriser ce patrimoine, tant pour nos bénéfices actuels que pour ceux des générations à venir.

Aussi, la demande d'agrandissement du site d'enfouissement des déchets opérant à 3 kilomètres de la tête du lac Lovering et dans le bassin drainant du lac Memphrémagog, grand réservoir d'eau potable pour Magog et la grande région de Sherbrooke, me préoccupe grandement.

Les activités d'enfouissement se poursuivent depuis de nombreuses années au site actuel, des millions de tonnes de déchets tout aussi variés que dangereux y sont maintenant entassés et il est venu le temps de s'interroger sérieusement sur la pertinence d'y poursuivre encore les activités d'enfouissement ou de fermer le site, cesser les opérations d'enfouissement et assurer un suivi en plus d'une gestion environnementale étroite du lieu pour les prochaines décennies.

1.- L'emplacement du lieu d'enfouissement

Ce qui m'amène d'abord à me prononcer, comme citoyenne, sur ce projet d'agrandissement du site d'enfouissement, c'est son emplacement dans un contexte hydrogéologique non favorable, à 3 kilomètres au nord du lac Lovering, dans le bassin versant du lac Memphrémagog, vaste réservoir d'eau potable pour les résidents de la ville de Magog et de la grande région de Sherbrooke et en plein cœur d'une zone importante de villégiature. Cet emplacement n'est pas adéquat pour l'usage auquel on le destine, pas plus qu'il ne l'était d'ailleurs au début des années 70 alors qu'on autorisait cette exploitation dans un secteur rural occupé alors par de prospères entreprises agricoles et où les activités de villégiature commençaient à se développer progressivement. Cette décision n'a pas fait l'unanimité à ce moment dans la population et elle ne la fait pas encore aujourd'hui, loin de là. Et on est loin du syndrome du « nimby » ou du « pas dans ma cour ». L'emplacement choisi par la compagnie Waste Management pour poursuivre ses opérations d'enfouissement, sur sa propriété actuelle, est donc très discutable pour les impacts qui en découlent aux niveaux environnemental, social et économique.

2.- Impacts au niveau environnemental

2.1 Le bassin versant

Les connaissances ont évolué sur la notion de bassin versant et son importance pour les eaux souterraines et de surface. Aussi, cela nous amène à considérer davantage les dangers d'exercer des activités à risque dans des endroits stratégiques près des cours d'eau et des lacs. L'eau est une richesse fragile, indispensable à la vie et les citoyens sont conscients qu'il faut investir davantage pour la préserver. Le site d'enfouissement technique permet la disposition des déchets de façon plus sécuritaire en minimisant les impacts sur l'environnement mais il existera toujours des risques, ce qui motive l'importance de bien choisir l'endroit où enfouir. Même si les connaissances et la technologie ont évolué dans le secteur de l'enfouissement, on n'a jamais le plein contrôle sur ce qui est enfoui. Qui peut dire si dans les déchets domestiques il ne reste aucun déchet dit « dangereux » (piles électriques, batteries, restes de peintures et de solvants, produits de nettoyage, médicaments inutilisés, insecticides...etc.). Les déchets enfouis conservent encore leurs propriétés et leurs dangers (solubilité, inflammabilité, toxicité...) alors on ne peut présumer de leur comportement lorsqu'ils seront disparus dans le sol, même dans des cellules étanches et autres mesures de sécurisation disponibles aujourd'hui.

2.2 La question des membranes

Durant la première partie des audiences sur le projet d'agrandissement du site d'enfouissement, il fut longtemps question des caractéristiques des géomembranes qui seraient utilisées au site actuel si on obtenait l'autorisation d'établir un lieu d'enfouissement technique (LET). Plusieurs interrogations ont été apportées sur la constitution des membranes, leur étanchéité, leur sécurité, leur durée, les garanties apportées, la méthode d'installation et leur stabilisation sur le site une fois mises en place. Beaucoup de questions sur ces géomembranes utilisées aujourd'hui pour servir de barrières étanches et favoriser le drainage des lixiviats. Mais aucune membrane n'est parfaite. Une défectuosité, un défaut lors du transport, de l'entreposage, de l'installation ou encore une perforation au-dessus de la nappe phréatique risquera toujours d'entraîner une fuite de contaminants importants dans l'environnement. Sachant que des

milliers de tonnes de déchets sont déjà entassés sur le territoire du LES actuel et ce, avec des méthodes moins récentes et sécuritaires, il me semble que les risques de contamination des eaux de surface, des eaux souterraines, des sols et de l'air sont déjà suffisamment élevés à cet endroit. Et ce n'est pas en poursuivant les activités d'enfouissement qu'on sera assuré d'une meilleure protection environnementale et sanitaire à la tête du lac.

2.3 La situation de la contamination toxique

Une situation de contamination toxique aux BPC, dioxines et furanes chlorés, a été identifiée au lac Lovering et aussi au nord du LES dans le ruisseau Boily vers la rivière et le lac Magog. La problématique qui a été étudiée par le ministère de l'Environnement (MENV) depuis le début des années 2000 n'est pas encore résolue et plus que jamais aujourd'hui, la confusion règne dans la population sur la contamination qu'il y aurait au LES et dans son environnement. Depuis la publication de l'existence de cette contamination par le ministère, le problème a toujours été très délicatement abordé et difficile à clarifier réellement. Des ressources humaines et financières importantes ont été investies par le ministère de l'Environnement pour identifier la ou les sources ponctuelles de contamination. Selon Muyldermans et al., 2002, « *Les résultats des études réalisées en 1999 et 2001 démontrent que le lieu d'enfouissement sanitaire (LES) Bestan constitue la principale source de contamination des poissons du lac Lovering. La contribution la plus importante proviendrait du rejet, avant 1997, des eaux de lixiviation traitées dans un petit ruisseau qui prend sa source au lieu d'enfouissement. Toutefois, les résultats des prélèvements effectués permettent également d'établir que le lieu d'enfouissement constituerait toujours une source active de contamination. Trois modes de contamination ont été identifiés : le drainage de surface, les résurgences d'eau souterraine et la dispersion atmosphérique. L'importance relative pour chacun des modes de contamination n'a cependant pu être établie.* » (p :V). Le 14 avril 2005, lors d'une rencontre du Comité de travail du MENV sur l'étude de la contamination des lacs Lovering, Massawippi et Magog, le ministère nous informa que des mesures correctives qui avaient été demandées aux exploitants du LES, source ponctuelle de contamination du lac, et sur le suivi des travaux réalisés (boues refusées depuis 2002, bassin de sédimentation, revégétalisation du LES, consolidation de l'étang aux Castors, suivi environnemental accru) démontraient que le LES demeurait une « *source intermittente de BPC, de dioxines et furanes chlorés vers le cours d'eau Boily et le lac Lovering, particulièrement lors de la fonte des neiges ou lors de précipitations abondantes* ». Dans le rapport écrit présenté à ce moment, on lisait que : « *Compte tenu de la taille des matières particulaires (<5 µm), le bassin de sédimentation s'avère peu efficace. L'eau souterraine ne représente pas un vecteur de migration privilégié des BPC et des dioxines et furanes chlorés* » (notes du ministère, p:15). Et en conclusion, « *La contribution provenant du LES peut être qualifiée de « mineure » pour les D/F chlorés et de significatif en BPC lorsque comparé aux autres apports* » (p :16). Les substances toxiques en question s'accrochant à des parcelles de sédiments très petites (1µm), on comptait sur les travaux de revégétalisation des zones encore dénudées au lieu d'enfouissement pour diminuer les matières en suspension (MES) dans les eaux de ruissellement et sur la consolidation du barrage de l'étang aux Castors pour épurer davantage encore les eaux de surface. Le ministère demandait aussi aux exploitants de tenir un registre des résurgences occasionnelles observées et des corrections effectuées.

Lors de la dernière rencontre des représentants du Comité de travail du ministère avec les membres du Comité de vigilance, en novembre 2006, il fut mentionné que le plan d'intervention mis en œuvre par les exploitants du LES donnait des résultats positifs. Dans le rapport de la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie (novembre 2006), on peut lire entre autres, que les teneurs en BPC des eaux de lixiviation du LES ont diminué depuis 2001; que les secteurs d'exploitation de 2004 et 2005 présentent encore des zones dénudées et les travaux d'ensemencement ont été complétés en 2006; 5 résurgences d'eau souterraine ont été remarquées et des corrections ont été apportées; les teneurs de BPC et de D/F chlorés mesurées à l'exutoire de l'étang aux Castors ont diminué de façon significative en 2005, se rapprochant des critères de qualité des eaux de surface... Ces mêmes résultats sont aussi rapportés dans la correspondance établie entre le ministère et la direction du LES (correspondance accessible sur le site

du BAPE) alors qu'on peut lire que des efforts ont été effectués et que les travaux réalisés pour rencontrer efficacement les objectifs du plan d'intervention portent fruit.

Lors de la première partie des audiences, en après-midi du 23 mai dernier, en complément à l'interrogation d'une participante, il y a eu discussion sur le sujet de la contamination toxique entre les membres de la Commission et des experts du MDDEP. Cette discussion a réussi à semer davantage de confusion sur la ou les sources de contamination toxique du lac. Le Président de la Commission a avoué qu'avec les données qui lui ont été remises, ne pouvoir faire : « *l'association causale établie entre les BPC, dioxines et furannes du LES jusqu'au lac Lovering* » (notes du BAPE, p:31). Il n'y aurait pas non plus d'évidence de contamination de la chair des poissons dans le lac Lovering. Une experte dans la sphère pour le ministère, a reconnu que les données des concentrations élevées de contaminant toxique BPC recueillies au lac Lovering (et aussi au Massawippi) ne « *ressortent peut-être pas tant que ça finalement quand on les compare* » (p :36) à d'autres résultats d'échantillonnages effectués dans des milieux aquatiques au Québec. Finalement, cette personne a avoué qu'elle n'était pas « *effrayée* » par ce qu'elle retrouvait ici, que bien d'autres endroits sont « *ponctuellement plus contaminés que ça, c'est évident, là, et de beaucoup* » (p :37). Pour ce qui est de la chair des poissons, la personne experte du ministère a mentionné que le touladi est choisi comme référence parce qu'il est situé au sommet de la chaîne alimentaire et plus représentatif de la contamination étant donné la biamplication. Pour le lac Lovering, le nombre de touladis échantillonnés est très faible et on n'en a pas retrouvé dans les échantillonnages ces dernières années. Finalement, on a mentionné que « *pour la qualité de l'eau, le lac Lovering se compare à tous les lacs, à l'ensemble des lacs de l'Estrie* » (p :42) sauf une interrogation pour la chair des touladis.

Qu'est-ce qu'un profane peut conclure du discours des experts et que penser de la situation qui prévaut actuellement? Le LES a-t-il été une source de contamination toxique du lac Lovering et si oui, l'est-il encore? Quelles preuves scientifiques a-t-on pour le démontrer? Qui clarifiera la situation pour la population? Quand et comment? Ce dossier demeure encore plutôt nébuleux et la situation doit être précisée pour que les citoyens sachent réellement ce qu'il en est des conséquences pour leur milieu de vie. Le fait de savoir que c'est pire ailleurs n'est pas nécessairement ce qui rassure et nous satisfait... Pourrait-on déterminer aussi quelle est la part de contamination qui provient vraiment de l'atmosphère (sources diffuses) et sur laquelle le ministère avoue qu'il n'entrevoit que peu de moyens d'intervenir?

2.4 La captation et le traitement des biogaz

La formation des biogaz qui résultera de la poursuite d'activités d'enfouissement au site actuel n'est pas sans risques pour l'environnement, ni pour la santé humaine. Outre son caractère olfactif désagréable, le biogaz contient du méthane, du dioxyde de carbone, de l'hydrogène sulfuré et d'autres éléments à l'état de trace. Il est combustible, explosif et contribue à l'effet de serre. Étant donné que sa production s'étend sur une longue période de temps, la captation et le traitement des biogaz doit se faire de façon adéquate pour éloigner tous les risques d'incendie, d'explosion et de migration dans les sols vers les habitations du secteur.

Lors de la première partie des audiences du BAPE, séance du 23 mai en après-midi, on a pu apprendre des experts représentant le promoteur du LET que le projet prévoyait capter les biogaz du nouveau lieu technique proposé ainsi que ceux du LES existant actuellement, pour les brûler dans une torchère de façon à en détruire la plus grande partie, si les biogaz ne sont pas valorisés. Cette méthode permettrait de capturer 70% des gaz générés durant la phase d'exploitation avant d'avoir fermé la cellule d'exploitation et 90% lors de la fermeture avec la mise en place d'une géomembrane. On mentionna aussi qu'en l'absence de réseau de captage de biogaz actif dans un site d'enfouissement, ce qui est le cas actuellement, le biogaz aura tendance à migrer dans le sol ou dans l'atmosphère (notes du BAPE, p: 52). Advenant que le projet d'agrandissement ne soit pas autorisé et qu'il y ait fermeture définitive du site, la représentante du ministère assure qu'il est mentionné au « Règlement des déchets solides » qu'il y a toujours obligation

pour l'exploitant de s'assurer de capter les lixiviats et de les traiter, en autant qu'ils respectent les normes de l'article 30 de ce Règlement (notes du BAPE, p : 26). Les résurgences devront être colmatées aussi.

Les collecte à trois voies des matières résiduelles n'est pas encore implantée dans notre MRC et on ne peut prévoir encore quand elle le sera. Les individus qui s'adonnent au compostage individuel ne sont pas encore nombreux dans notre région surtout en secteur urbain. Les déchets sont donc toujours constitués de matière organique fermentescible et ils continueront de produire des biogaz après enfouissement. Même si la technologie nouvelle permet de les traiter en bonne partie, l'enfouissement à cet endroit hypothéquera alors le secteur pour encore bien des années.

La valorisation des biogaz semble un processus intéressant au niveau économique mais on peut lire dans la littérature que la composition du biogaz n'est pas constante et que des problèmes de valorisation se posent encore aujourd'hui. Les voies de valorisation ne sont pas toutes économiquement viables non plus. Au début des années 2000, les promoteurs avaient soumis un projet de bioréacteur pour continuer l'exploitation d'enfouissement sur ce même emplacement et la valorisation des biogaz était aussi prévue. Peut-être qu'à un meilleur emplacement et avec plus de tonnage d'enfouissement, il y aurait rentabilité...

Avant d'autoriser l'agrandissement du site d'enfouissement pour y établir un LET à cet endroit stratégique du bassin versant des lacs, le ministère doit par précaution, s'assurer que le milieu est réellement exempt de contamination qui pourrait peut-être s'étendre ou qui s'étend déjà dans l'environnement. Dans l'état actuel des connaissances, ne serait-il pas plus prudent et logique de privilégier un autre site pour poursuivre les activités d'enfouissement?

3.- Impacts au niveau social

L'agrandissement du site d'enfouissement dans son emplacement actuel aura probablement des impacts similaires à ceux vécus avec l'exploitation actuelle pour les résidents du secteur. Parmi ces impacts, on peut relever des nuisances telles :

- Odeurs putrides (apparition et intensité variant selon la température) en provenance de la zone d'exploitation au nord vers la route 141. Inquiétudes par rapport aux odeurs prononcées de biogaz par temps humide et la qualité de l'air ambiant sur la santé. Inquiétudes par rapport aux risques possibles de vandalisme, d'explosion ou d'incendie dans le site
- Congestion de la route étroite et courbeuse 141, par la circulation lourde; ralentissement du débit circulatoire par moments et risques plus élevés d'accidents provoqués par des chauffeurs impatientes, la vitesse et les dépassements inappropriés. Risques accrus d'accidents par temps d'affluence de vacanciers...
- Passages plus fréquents des camions sur les chemins riverains étroits autour du lac (pour raccourcis dans leur trajet ouest-est) avec toute la pollution de l'air, le bruit et les risques d'accidents que cela entraîne et aussi endommagement de la route
- Présences de nombreux goélands qui viennent loger sur le lac Lovering et sur les terres agricoles environnantes. Risques de contamination bactériologique de l'eau (risques lors de contact par baignade, sports nautiques) et des sols et maladies par les déjections des oiseaux
- Crainte de la perte d'attractivité du secteur, de la dévalorisation et perte de la valeur foncière des propriétés si un accident survenait au lieu d'enfouissement

- Inquiétudes et préoccupations portant sur la qualité de l'eau de surface et souterraine servant pour la consommation humaine, les besoins domestiques et les activités sportives des riverains et des villégiateurs
- Crainte ou dégoût pour l'eau de consommation (eau de surface du lac pour plusieurs, eau des puits de surface ou puits artésiens).

À la demande des résidents de l'environnement du LES, une analyse toxicologique de l'eau de 20 puits des résidences a été effectuée de mai à novembre 2001. La concentration des différentes substances retrouvées (BPC, D/F, toluène, triméthylbenzène, sulfures totaux...etc.) respectaient les normes et les recommandations les plus sévères pour l'ensemble des contaminants à l'étude. (Service de la protection de la santé publique, 2002) Le questionnement demeure pour les résidents sur l'origine des substances toxiques retrouvées dans leur eau et sur l'évolution de la situation. Ils ont demandé aux autorités que d'autres analyses puissent être faites dans le futur.

Le site d'enfouissement actuel n'est pas un endroit propice à la poursuite des activités d'enfouissement. Le territoire rural et de villégiature entourant la propriété de l'entreprise Bestan est beaucoup plus densément peuplé aujourd'hui qu'il ne l'était il y a près de quarante ans lorsque l'exploitation fut autorisée. On peut même observer un déplacement urbain rapide dans ce secteur de la ville de Magog. De nombreux citoyens, dont plusieurs villégiateurs saisonniers, choisissent maintenant d'y établir leur résidence permanente ce qui augmente l'occupation du territoire.

4.- Impacts au niveau économique

Maintenir une bonne qualité de l'eau dans notre milieu, c'est essentiel pour y vivre mais c'est aussi très important pour l'activité économique de la ville de Magog et de la région. Un accident et une contamination des eaux de surface et souterraines qui auraient lieu au LET s'étendraient aux autres milieux en aval dans le bassin versant, le lac Lovering vers le lac Memphrémagog. La situation pourrait entraîner à court ou à long terme des conséquences graves tant pour la santé humaine et l'environnement et avoir des répercussions économiques non négligeables.

Plusieurs entreprises agricoles, horticoles, laitières et fromagères, aussi diverses entreprises commerciales qui comptent sur la qualité de l'eau pour attirer des touristes, pêcheurs, villégiateurs adeptes des activités sportives et nautiques, seraient affectées par un accident au LET. Toute une région dépend de la qualité de l'eau, et il serait regrettable que l'on attende de perdre ces privilèges, avant de les protéger sérieusement. En protégeant nos ressources en eau de qualité, on peut jouir de notre patrimoine naturel et on lègue un bel héritage aux générations qui suivront.

Conclusion

L'emplacement actuel du lieu d'enfouissement ne se prête pas à un agrandissement pour un LET parce qu'il y a des risques trop importants à continuer d'opérer une telle entreprise dans le bassin versant des lacs. Lorsque dans les années 70, l'exploitation d'un site d'enfouissement a été autorisée à cet emplacement, on a développé et opéré le LES avec les connaissances, les moyens et les méthodes en vigueur à ce moment. Aujourd'hui, les connaissances évoluent rapidement dans la sphère, des techniques plus performantes existent et il faut s'assurer que toute nouvelle exploitation ou tout nouveau site soit autorisé à opérer dans un endroit propice et avec des conditions d'opération et de gestion environnementale maximales en ce qui concerne la sécurité. Il existe donc d'autres possibilités moins compromettantes sur le plan écologique.

Au début des années 2000, une problématique de contamination toxique des poissons piscivores du lac Lovering a été étudiée par le Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et un suivi environnemental continue d'être exercé au LES et dans son environnement. À ce jour, il manque de preuves scientifiques satisfaisantes pour conclure que le LES est une source de contamination pour son environnement, il est donc important de poursuivre les recherches pour en arriver rapidement à plus de certitude.

- Considérant que l'agrandissement du lieu d'enfouissement ne doit pas être autorisé à cet emplacement inapproprié dans le bassin versant des lacs, même si des techniques plus modernes de sécurisation seront utilisées, les risques demeurent toujours élevés pour l'environnement à court, moyen et à plus long terme

- Considérant que les besoins d'enfouissement de la MRC de Memphrémagog sont comblés actuellement et que le plan de gestion des matières résiduelles est mis en œuvre pour réduire la masse à enfouir avec des objectifs précis. De plus, des discussions sont en cours au niveau régional sur le sujet de la gestion des matières résiduelles et de l'enfouissement

- Considérant que la MRC de Memphrémagog ne demandera pas non plus que le BAPE recommande l'agrandissement du LES actuel, situé dans le bassin versant des lacs

- Considérant que la ville de Magog s'est déjà prononcée publiquement aussi contre la poursuite d'activités d'enfouissement sur cette propriété, située sur son territoire, dans le bassin versant des lacs

Je demande à la Commission du BAPE de ne pas recommander l'agrandissement demandé par le promoteur Waste Management Inc pour opérer un lieu d'enfouissement technique sur sa propriété.

Je suis en faveur de la fermeture du site d'enfouissement en insistant pour qu'un suivi environnemental y soit effectué selon les exigences du Règlement sur les déchets solides, (captage et traitement des lixiviats et des biogaz et aussi, détection et colmatage des résurgences) et ce, tant et aussi longtemps qu'il y aura émissions de substances polluantes ou des conditions non sécuritaires pour l'environnement. Je demande aussi que des ressources humaines et financières soient accordées à la Direction régionale du MDDEP pour qu'un suivi plus régulier et rigoureux soit effectué dans ce dossier.

Je remercie la Commission de cette opportunité qui nous est donnée comme citoyen de pouvoir s'exprimer sur un dossier qui nous concerne et qui concerne aussi tous ceux qui ont à cœur la protection de leur environnement et l'économie de leur région!

Hélène Théroix, citoyenne de Magog,
Membre de la Société de conservation du lac Lovering,
Membre du Comité de vigilance sur la contamination toxique des lacs Lovering, Massawippi et Magog

Références

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ANALYSE ET DE L'EXPERTISE DE L'ESTRIE ET DE LA MONTÉRÉGIE. DIRECTION DU SUIVI DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT. *Étude de la contamination des lacs Lovering, Massawippi et Magog. Rencontre du 14 avril 2005.* Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs du Québec.

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ANALYSE ET DE L'EXPERTISE DE L'ESTRIE ET DE LA MONTÉRÉGIE. *Étude de la contamination des lacs Lovering, Massawippi et Magog., Rencontre du Comité de vigilance, 16 novembre 2006.* Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs du Québec.

MUYLDERMANS, JOËLLE; BROCHU, PIERRE; LALIBERTÉ, DENIS; LEDUC, RICHARD, Direction du suivi de l'état de l'environnement et LECLERC, PIERRE, Direction régionale de l'Estrie. *Étude des sources de contamination des lacs Lovering et Massawippi par des substances toxiques. Résultats de la campagne d'échantillonnage réalisée en 2001.* Octobre 2002. Ministère de l'Environnement. Gouvernement du Québec.

RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE L'ESTRIE. DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE. Proulx Reno, M.D., MBA., *Étude de la contamination des lacs Lovering, Massawippi et Magog. Rapport d'analyse toxicologique.* Décembre 2002. Service de la protection de la santé publique. Référence : 4612-21-01